



COMPTE RENDU DE LA REUNION N°2 DU COMITE DE SUIVI

PROJET EOLIEN DE LA MARNIERE AU PRINCE

en date du 28 novembre 2022

COMMUNE DE MOUTIERS-EN-BEAUCE (28)



Dans le cadre du développement du projet éolien de la Marnière au Prince, la deuxième réunion du comité de suivi a été organisée afin d'informer les membres du comité de l'avancement du projet de parc éolien, de présenter le résultat des études initiées autour du projet éolien et enfin créer une réflexion autour de la construction d'une implantation de parc.

Durée de la réunion - 1h45

Début de la réunion à 18h30, fin de la réunion à 20h15

Animation de la réunion et rédaction du compte rendu :

Elisa FRELAUT – Cheffe de projets éoliens, JPee

Maël PELLETIER – Chargé de dialogue territorial, JPee

Lucie BONDIL – Chargée d'études environnement, JPee

Niels VAN DEN BERG – Assistant Chef de projet éolien, JPee

Points abordés durant la réunion :

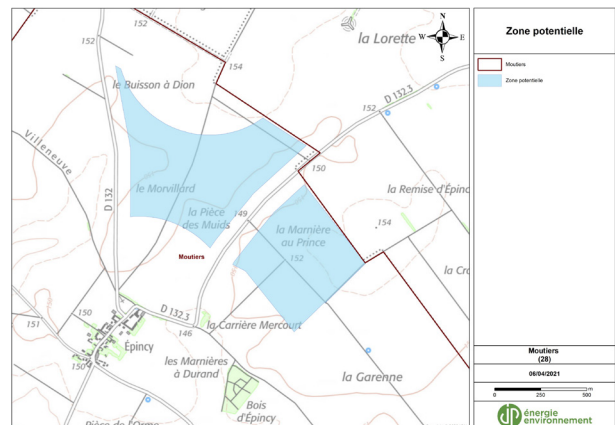
1. Historique du projet
2. Rappel de la zone
3. Premiers résultats des études
4. Les prochaines étapes
5. Echanges

Les questions et interventions des membres du comité de suivi sont représentées en vert.

Les réponses et interventions des représentants de JPee sont représentées en noir.

Rétrospective du comité de suivi n°1

- ✕ Présentation du porteur de projet : JP Energie Environnement (JPee)
- ✕ Explication du déroulé du comité de suivi, son rôle et ses objectifs
- ✕ Présentation de la zone d'étude
- ✕ Rappel de l'historique
- ✕ Explication de la méthodologie des études
- ✕ Présentation du calendrier prévisionnel
- ✕ Echanges



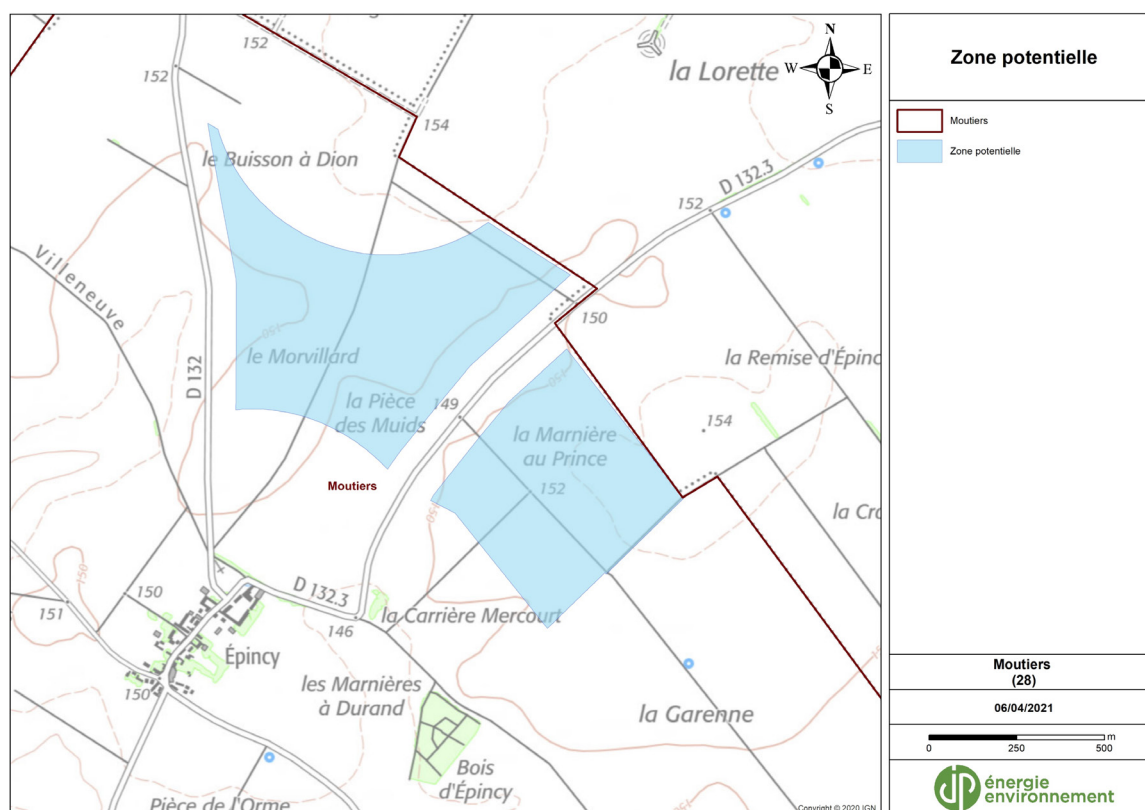
1. Historique du projet

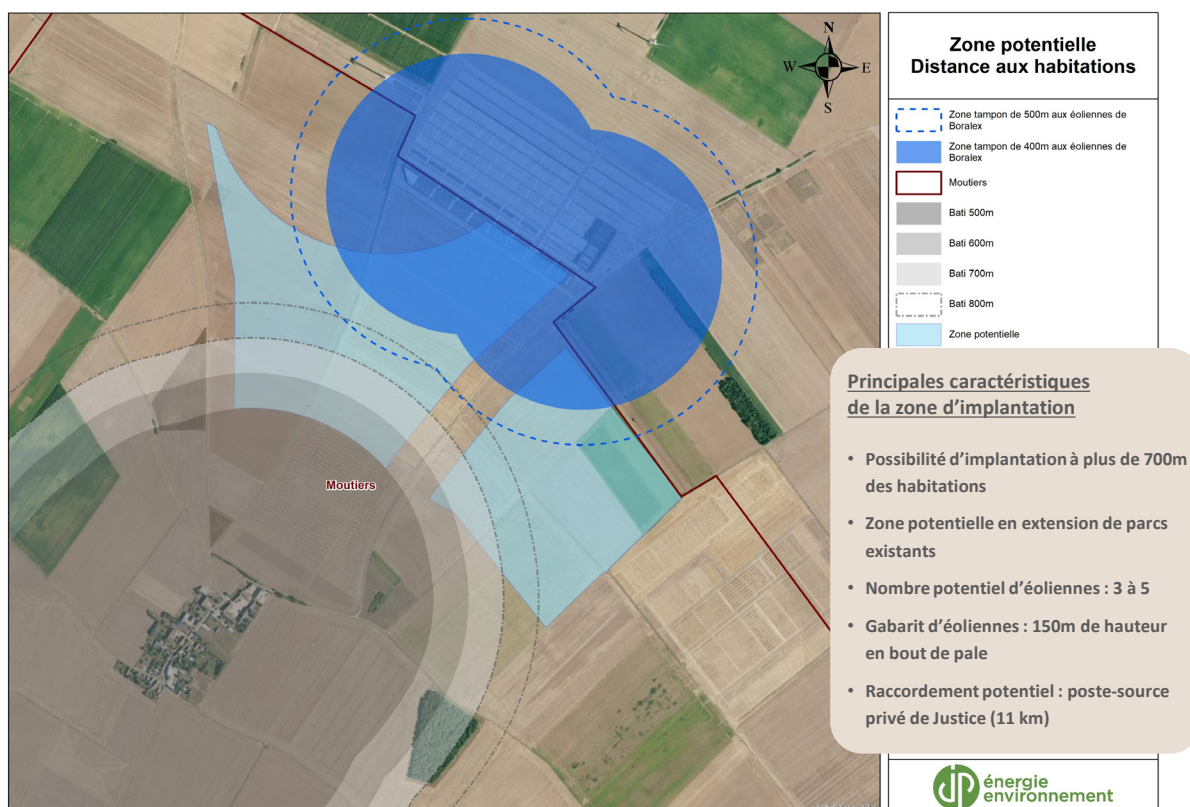


- Accords fonciers finalisés
- Études en cours de réalisation

- ✕ **Août 2020** : Rencontre avec le Maire de Moutiers pour une présentation d'un projet éolien sur une zone non-concernée par les contraintes de l'Armée de l'air ;
- ✕ **Novembre 2020** : Délibération favorable du CM de Moutiers pour lancement des études de faisabilité sur cette nouvelle zone potentielle ;
- ✕ **Décembre 2020** : Signature des engagements fonciers ;
- ✕ **Août 2021** : Lancement des études
- ✕ **Juin 2022** : 1^{ère} réunion du Comité de suivi
- ✕ **Septembre/octobre 2022** : Réception des états initiaux

2. Rappel de la zone d'étude





Pour rappel la zone d'implantation potentielle a été définie par plusieurs contraintes techniques :

- la présence à l'ouest de la commune d'une contrainte aéronautique militaire, liée à la présence d'un VOLTAC : "entraînement au vol tactique de l'armée".

Cette première contrainte, ne permettra pas de placer des éoliennes autour du hameau d'Epincy et préservera l'impact paysager du hameau.

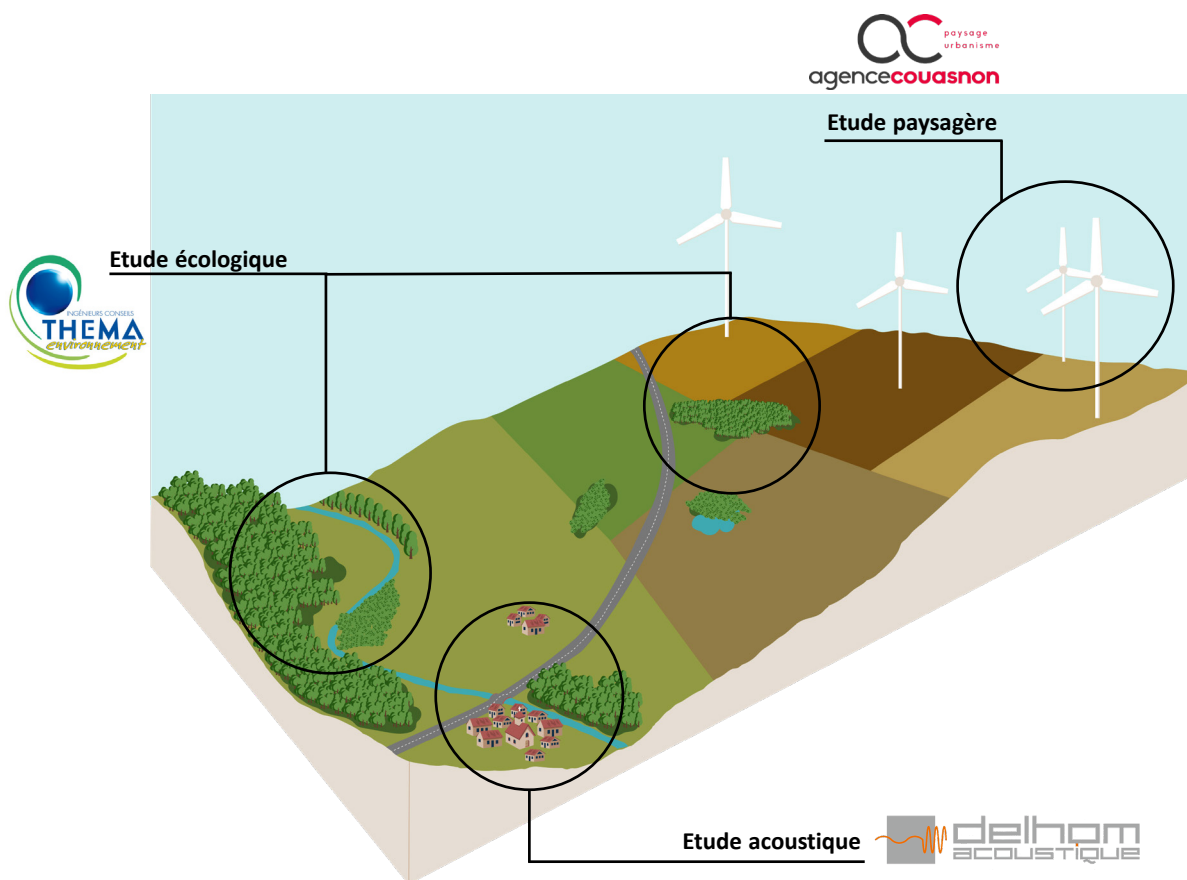
- un éloignement de plus de 500 mètres aux habitations (éloignement fixé par la loi), porté à 700 mètres conformément à la demande du Conseil Municipal.

- un éloignement des éoliennes de Louville, en renouvellement actuellement, afin d'éviter un effet de sillage avec les éoliennes existantes.

- une hauteur maximum d'éoliennes, limitée à 150 mètres en bout de pale.

Le projet sera relié au poste source de Justice, se trouvant sur la commune de Beauvillier appartenant à JP Energie Environnement, se situant à 11 kilomètres de la zone d'implantation potentielle.

Les études réalisées sur le projet



Plusieurs études sont en cours sur la zone de projet :

- des études écologiques, pour une durée d'une année réalisées par THEMA Environnement dont nous avons eu les premiers résultats en octobre 2022 ;
- des études paysagères, réalisées par l'Agence Couasnon dont nous avons eu les premiers résultats en octobre 2022 et qui permettront de mesurer l'impact paysager du projet pour les hameaux et communes proches ;
- des études acoustiques, via la pose de sonomètres, qui ont déjà été réalisées et qui permettront de mesurer l'impact sonore des éoliennes en fonction de l'heure, la puissance de vent et l'ambiance acoustique du territoire.

Nous rappelons également que le périmètre des études est étendu à la commune de Réclainville qui pourrait accueillir une éolienne en extension de notre parc existant sur la commune, l'objectif a été pour nous de mutualiser les études.

Y-aura-t-il un impact pour le projet éolien sur la commune de Moutiers ?

Étendre ainsi le périmètre des études n'a aucun impact pour le déroulement du projet de Moutiers-en-Beauce, nous n'avons pas accumulé de retard par rapport au planning prévisionnel du projet.

Le projet éolien de Réclainville s'est, en effet, greffé au projet déjà en cours. L'objectif est d'ajouter une éolienne en diagonale du projet de Moutiers et en parallèle du parc JPee existant.

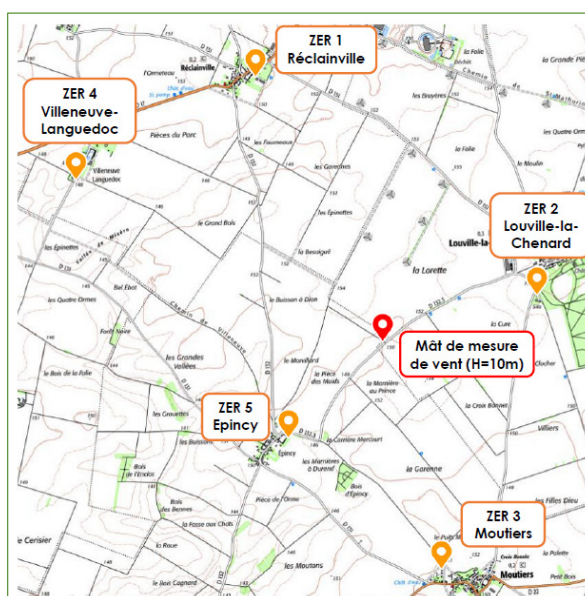


3. Premiers résultats des études

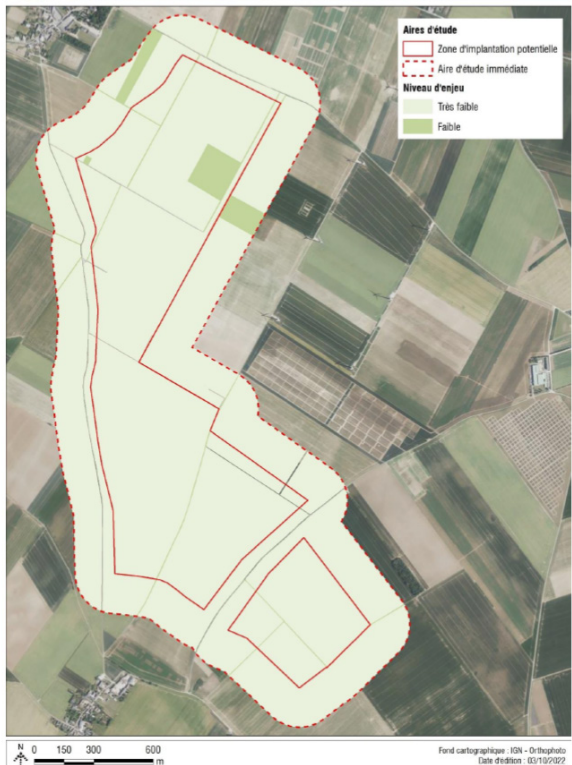
L'étude acoustique

Ambiance sonore

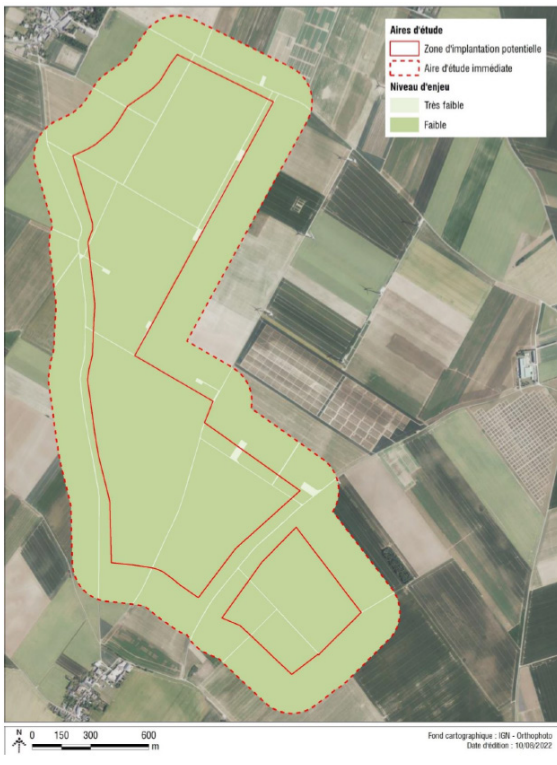
- ✕ **Journée** : activité agricole et trafic routier
- ✕ **Soirée** : varie selon les points et le secteur de vent étudié :
 - ZER1 et ZER5 = très calme quel que soit le secteur de vent.
 - ZER2, ZER3 et ZER4 = nuit ou période transitoire jour/nuit selon la direction de vent et les vitesses de vent mesurées.
- ✕ **Nuit** : très calme



L'étude environnementale



Enjeux flore - habitats



Enjeux avifaune – période d'hivernage et de migration



Enjeux avifaune – période de reproduction



Moineau friquet



Linotte mélodieuse



Busard Saint-Martin

ENJEU FORT

ENJEU MODÉRÉ

Les premiers résultats de l'étude environnementale montrent qu'il y n'a pas ou peu de sensibilités et enjeux écologique pour le projet éolien, notamment car la zone d'implantation potentielle est principalement constituée de grandes monocultures. La période la plus sensible est la période de reproduction avec un enjeu sur le site qui est jugé globalement modéré. Très localement, sur une partie en fourré au nord-ouest de la zone d'étude l'enjeu est identifié comme fort.

Le busard Saint-Martin est inscrit comme enjeu fort, mais ce n'est pas une espèce emblématique de notre région. Il y aurait plus de sens de protéger la perdrix.

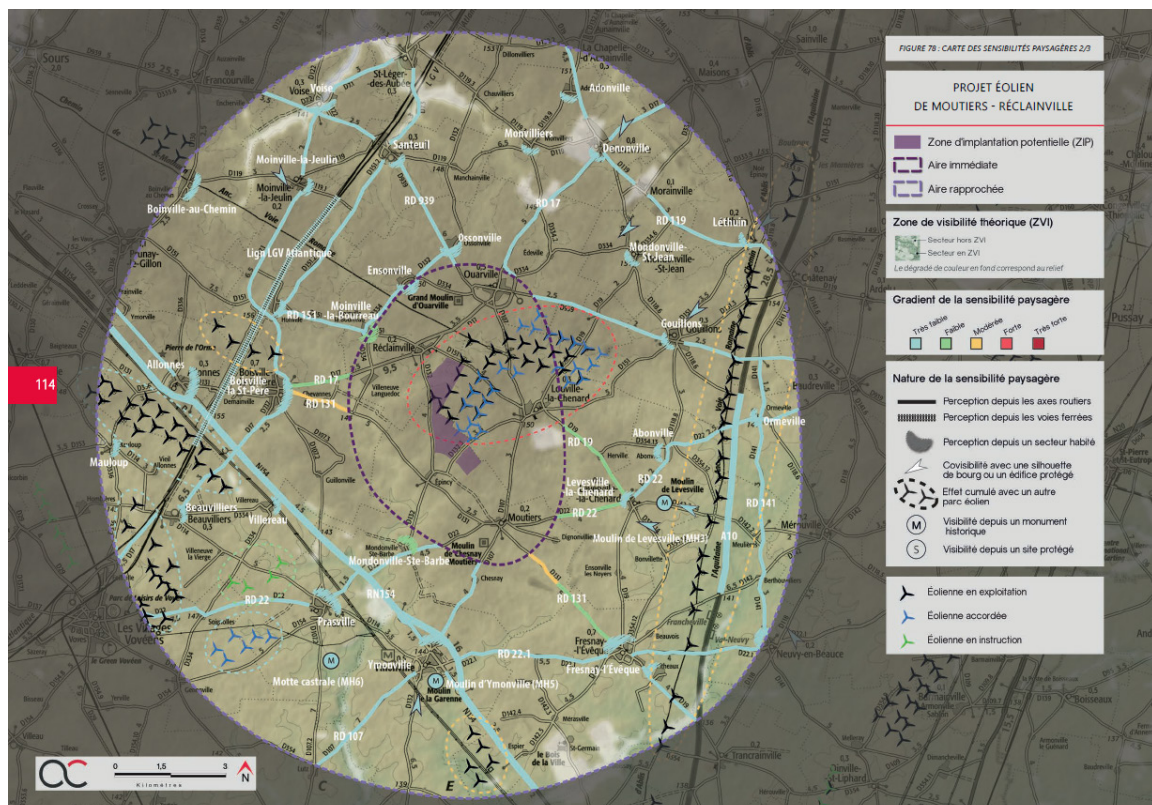
Le busard Saint-Martin est un oiseau protégé au sens de la réglementation, nous devons le prendre en considération et envisager des mesures d'accompagnement pour la conservation de cette espèce. Pour autant, l'ensemble des espèces recensées sur le site seront prises en compte, indépendamment de leur sensibilité à l'éolien. On retrouve ainsi, dans les résultats d'inventaires réalisés, des espèces comme le Faisan de colchide, la Perdrix grise ou encore l'Hirondelle de fenêtre.

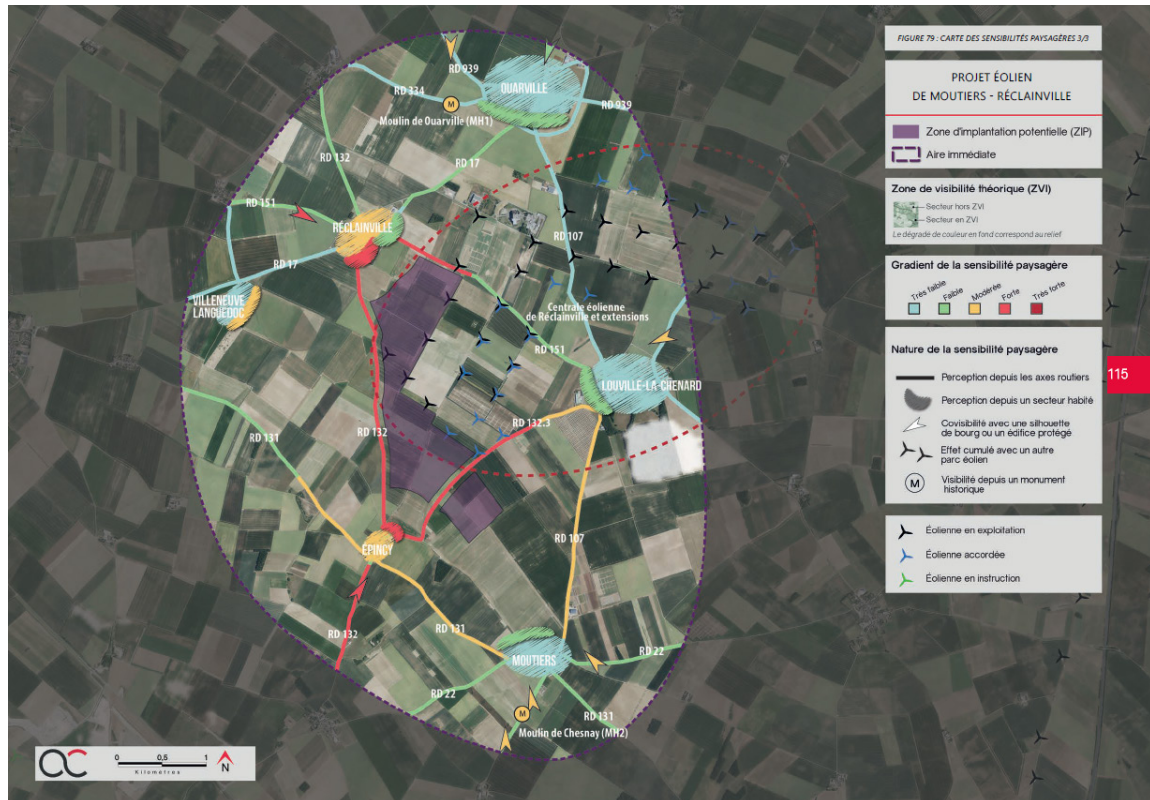
L'étude paysagère

L'étude paysagère est constituée de trois périmètres :

- une aire éloignée, à plus de 15 kilomètres du projet ;
- une aire rapprochée, à 10 kilomètres autour du projet ;
- une aire immédiate, à 3 kilomètres autour du projet.

Nous avons souhaité faire un focus sur ce dernier périmètre afin de présenter l'impact paysager sur le bourg de Moutiers et les hameaux proches du projet, tel qu'Epincy.





On observe que l'impact paysager des éoliennes présentes sur le territoire est déjà fort même sans la présence du futur parc éolien sur la commune de Moutiers, notamment du fait des éoliennes de Louville. L'objectif de l'étude paysagère est d'envisager une implantation de moindre impact d'un point de vue paysager.

Cette recherche de diminution de l'impact paysager passera par la création de photomontages par rapport aux différents points de vue présentés sur la carte ci-dessous : les points de vue sont représentés par des points rouges, numérotés.

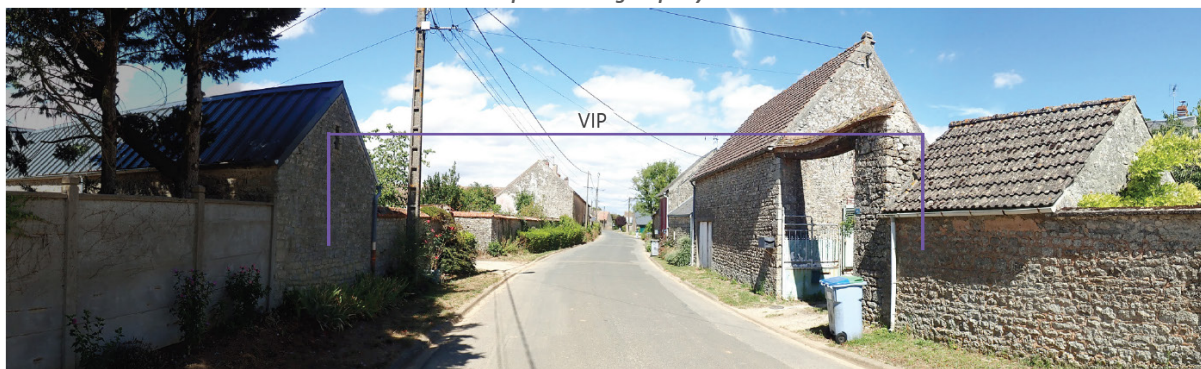
Nous proposons aux membres du comité de pouvoir ajouter des points de vue pour la création des futurs photomontages, s'ils le souhaitent.



La question de l'encerclement de Louville n'apparaît pas à travers ce projet car nous sommes en continuité du parc existant. Une étude sera tout de même réalisée par l'agence Couasnon pour étudier cette problématique en détail. La zone la plus sensible vis-à-vis de l'encerclement est située à l'Est de la RD 132.3 entre les bourgs de Louville et Moutiers.

Nous présentons ensuite des exemples de point de vue : depuis le hameau d'Epincy et depuis le moulin de Moutiers. Le carré violet représente l'emprise maximum dans laquelle les éoliennes pourront s'implanter au regard de la zone d'implantation présentée.

Depuis le bourg d'Epincy



Depuis la frange Nord d'Epincy



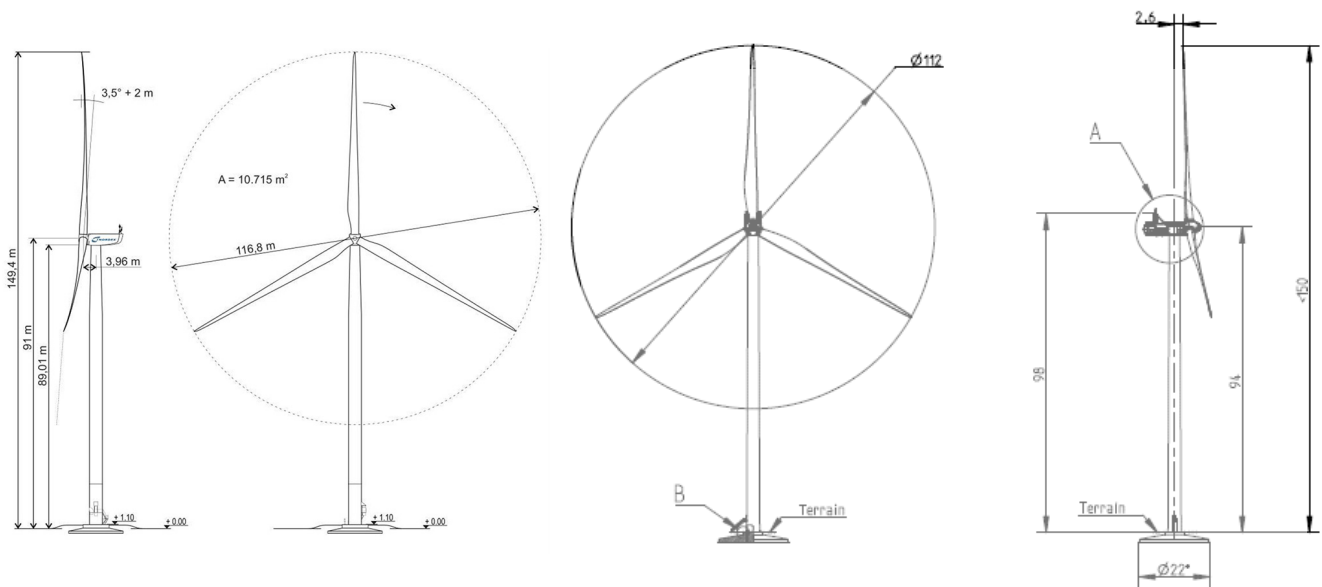
Depuis le Moulin de Chesnay



Vers le Moulin de Chesnay



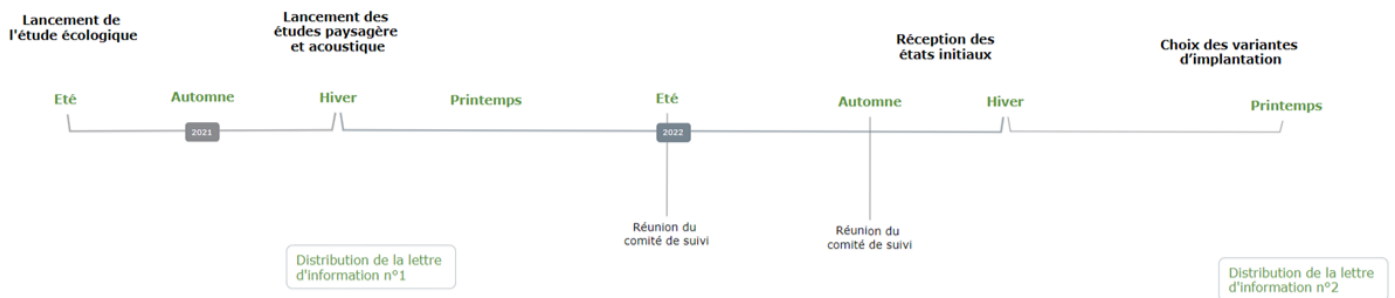
Gabarit d'éolienne envisagée



N117 – 3,6 MW

V112 – 3,6 MW

4. Les prochaines étapes



➤ **Dépôt du dossier en Juin 2023**

5. Échanges

Prise de parole du maire de Moutiers-en-Beauce abordant la réunion avec les services de la préfecture concernant la rénovation des moulins de Beauce, le 25 novembre 2022, en présence du député Philippe VIGIER.

Nous profitons de cette occasion pour signaler que nous étions à cette réunion et que nous nous engageons à soutenir l'association de rénovation du moulin de Chesnay à hauteur d'un mécénat dont le montant reste à déterminer. À ce titre, nous sommes en relation avec l'association depuis la dernière réunion du comité de suivi. L'objectif est de créer un fond d'urgence pour rénover les moulins les plus en difficulté dès maintenant. Ensuite, à l'échelle de l'ensemble de la filière éolienne, un fond d'entretien sera créé permettant aux moulins de conserver un état stable dans les prochaines années.



Réunion sur la rénovation des moulins de
Beauce le 25/11 avec Philippe VIGIER, Député

Les membres du comité de suivi ont, lors de la réunion, souhaité aborder le sujet de l'offre locale d'électricité. La création du parc éolien permettrait alors aux habitants de la commune de bénéficier d'une réduction de leurs factures d'électricité en changeant de fournisseur. Ce sujet pourra faire l'objet d'un approfondissement lors de la prochaine réunion du comité de suivi.

La prochaine réunion du comité de suivi aura lieu lorsqu'une implantation définitive pourra être présentée aux membres, soit après la réception des derniers éléments relatifs aux états initiaux, en particulier, les données sur les chauve-souris.